

Guide pratique

# Comment réaliser une concertation des acteurs externes dans le cadre d'un projet d'aires protégées



**Institut de développement durable des Premières Nations**  
du Québec et du Labrador

# Introduction

---

Ce guide, conçu pour les Premières Nations, vise à fournir aux communautés et organisations des outils pour mener leurs propres démarches de **concertation avec les acteurs externes** concernés par le territoire visé par leur projet d'aires protégées.

Il est important de souligner que d'autres approches peuvent être envisagées, mais les étapes et principes proposés ici vous aideront à planifier et à progresser dans votre processus.

Les démarches présentées ici réfèrent uniquement à la concertation des acteurs du territoire visé, ce qui exclut les membres de la ou les Premières Nations porteuses du projet d'aires protégées. Celles-ci bénéficieraient d'une démarche distincte de mobilisation communautaire, bien qu'elle puisse reprendre certaines étapes présentées ici.<sup>1</sup>



## Qu'est-ce qu'une concertation avec les acteurs externes ?

La concertation est un processus visant à instaurer un dialogue, puis à favoriser une collaboration entre les divers acteurs (ou parties prenantes) d'un territoire concerné, ici, dans le cadre d'un projet d'aires protégées. Ces parties prenantes peuvent inclure des représentants du secteur économique (comme les industries), des autorités municipales, du domaine touristique, des gestionnaires de territoires fauniques (ZEC, réserves fauniques, pourvoies, etc.), ainsi que de la société civile.

La création d'une aire protégée nécessite de mettre en place une structure pour coordonner le projet et prendre des décisions. Pour que ce projet réussisse, il est essentiel de commencer la concertation dès le début. Ce processus permet de rassembler les différents points de vue des acteurs concernés, de prendre en compte les divers intérêts en jeu et de répondre aux enjeux soulevés. Grâce à cette concertation, des solutions et stratégies communes peuvent être développées, tout en assurant la participation active de tous les acteurs.

---

[1] Nous vous invitons à consulter la [Trousse de mobilisation communautaire](#) de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSLPNQL) pour plus de détails.

# Planifier une concertation en toute simplicité : 4 étapes essentielles

Nous avons exploré diverses approches pour mener des concertations auprès des parties prenantes, notamment pour des projets d'aires protégées, et avons relevé des étapes clés communes à chaque démarche.

1. **Identifier les acteurs externes**
2. **Analyser les niveaux d'influence, d'intérêt et d'impact**
3. **Interagir avec les acteurs**
4. **Maintenir les gens informés**

## Étape 1. Identifier les acteurs externes

---

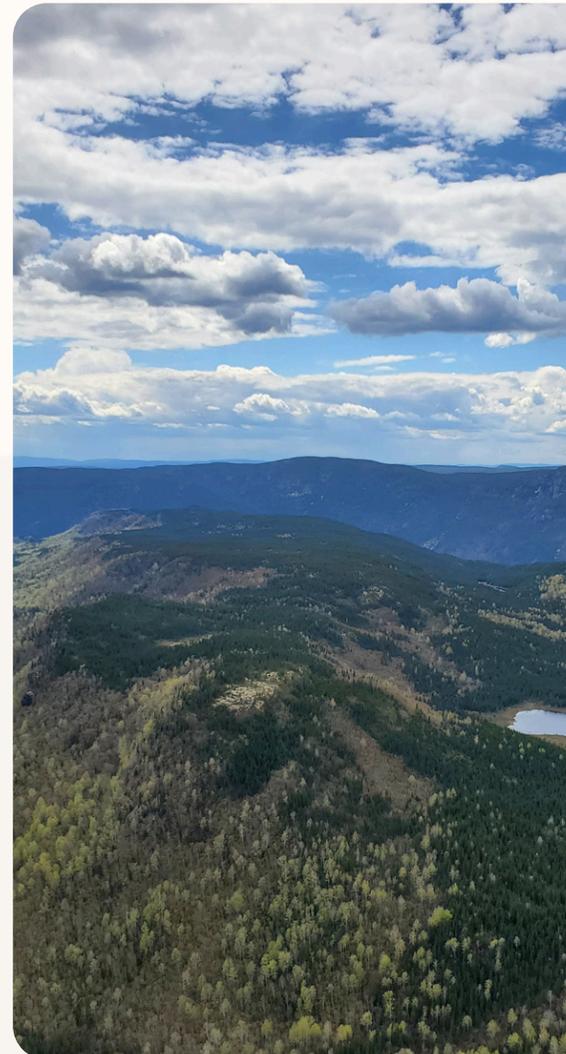
Les acteurs concernés par votre projet sont impliqués directement, que ce soit sur le plan légal, relationnel ou contractuel, etc. Leur collaboration peut donc s'avérer essentielle à la réussite de votre projet.

**Pour identifier les acteurs essentiels au projet, voici quelques questions à vous poser :**

- Quels sont les acteurs présents au sein des limites du projet d'aires protégées ?
- Ce projet pourrait-il avoir un impact sur leurs activités ?
- Ces acteurs peuvent-ils influencer la mise en œuvre du projet (par exemple, en ce qui concerne les limites/superficie, les régimes de gestion, ou la faisabilité du projet) ?
- Ont-ils la capacité d'approuver ou de rejeter le projet ?

**Voici une liste non-exhaustive d'acteurs potentiels :**

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalités
- Premières Nations avoisinantes (chevauchement ou proximité au projet)
- Entreprises d'exploitation des ressources naturelles (mines, foresterie, etc.)
- Ministères (ex. MELCCFP (présence d'aires protégées existantes), MRNF (unité d'aménagement))
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)
- Territoires fauniques structurés : Pourvoires, ZEC, réserves fauniques, etc.
- Associations ou organisations touristiques (ex. rafting, club de motoneige)
- Organismes environnementaux (ex. Organismes de bassins versants (OBV), comités ZIP, Conseil régional de l'environnement)
- Associations ou organisation de chasse et pêche
- Baux de villégiature
- Acériculture



## Les Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour identifier les acteurs

Utiliser les outils SIG (ex. QGIS et ArcGIS) s'avère un moyen efficace pour bien cibler les divers acteurs au sein des limites du territoire visé par votre projet. Cela permet, entre autres, de :

- Visualiser la répartition géographique des parties prenantes en superposant des couches de données d'information
- Analyser spatialement les zones d'interaction entre les parties prenantes et le projet d'aires protégées

## Carte interactive pour identifier les principaux acteurs



Nous avons préparé une **carte interactive en ligne** pour vous aider à identifier les principaux acteurs potentiels concernés par les limites de votre projet d'aires protégées. [C'est par ici.](#)

**Directives :** Grâce à la base de données ouvertes intégrée, cette carte vous permet de zoomer dans la **zone géographique de votre projet** et sélectionner les diverses couches d'information pour votre projet : aires protégées, découpages administratifs (MRC, municipalités, etc.), droits fonciers, territoires fauniques structurés.

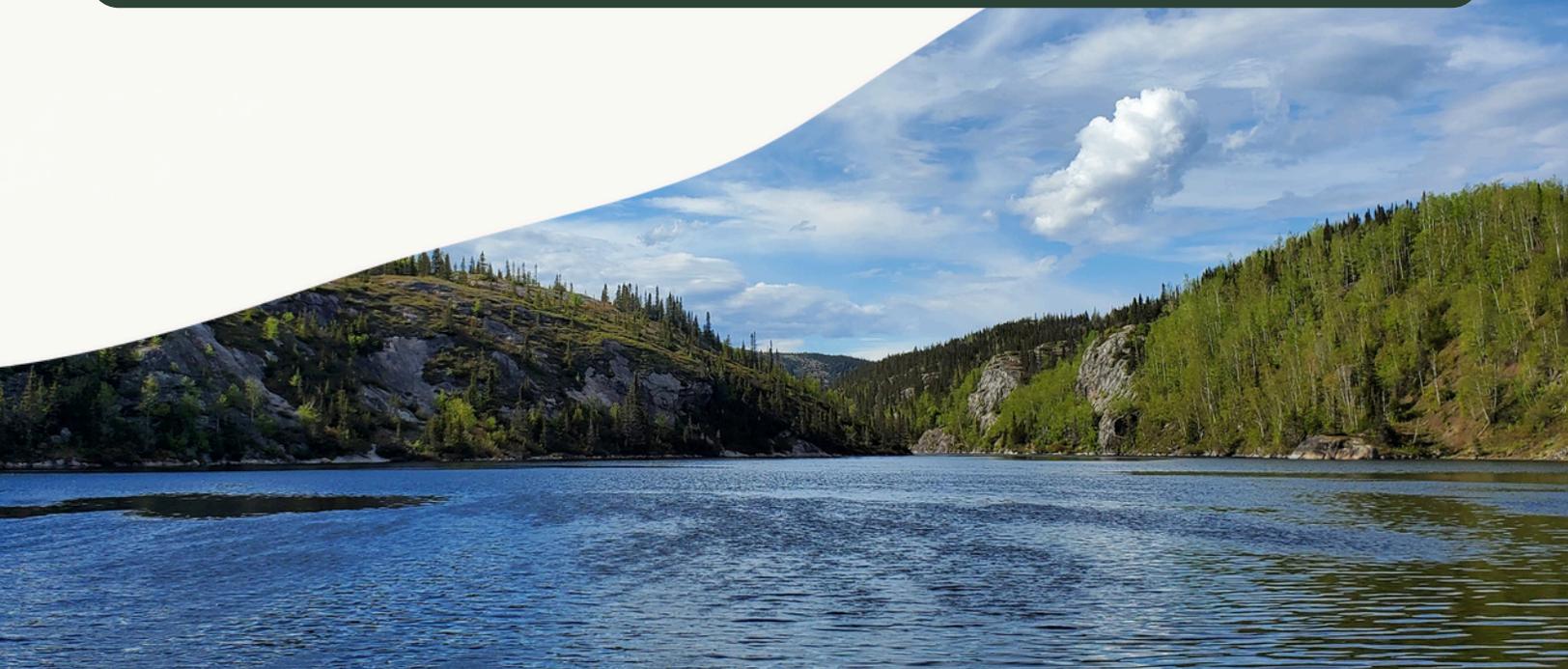
## Rassembler vos données sur les acteurs concernés

Nous recommandons d'opter pour un tableau d'analyse détaillé qui vous permettra d'une part, de lister les acteurs concernés par votre projet, leurs informations, et d'autre part, attribuer le niveau d'influence, d'impact et d'intérêt au projet, ainsi que la stratégie à adopter pour interagir avec eux.

### Chaque projet est unique, et donc, chaque processus de concertation l'est aussi !

Il est essentiel de se rappeler que l'analyse des acteurs peut différer d'un projet d'aires protégées à un autre. Cela dépend du contexte territorial, des réalités et des relations intersectorielles uniques à vos régions. Ainsi, la stratégie adoptée pour un des acteurs (ex. MRC) pourrait grandement varier d'un projet d'aires protégées d'une communauté à une autre.

Il n'y a pas de bonnes réponses, vous êtes les mieux placés pour répondre à ces questions.



## Gabarit : Tableau d'analyse des acteurs externes concernés par un projet d'aires protégées

Acteurs externes	Bénéficiaires directs ou indirects, exclus, partisans, opposants	Information sur le contact	Essentiel au projet (oui / non)	Niveau d'influence (1 à 5)	Niveau d'intérêt (faible, moyen ou élevé)	Comportements anticipés	Actions à mettre en place

### Classer les acteurs par catégorie

Vous pouvez attribuer à chaque acteur une catégorie référant à leur niveau d'adhésion au projet. Voici les catégories d'acteurs proposés par le CSSSPNQL dans sa trousse de mobilisation communautaire :

- Les bénéficiaires directs : Personnes et organisations pour qui le projet est élaboré. Les personnes qui bénéficieront du projet « la clientèle ou les utilisateurs finaux »
- Les bénéficiaires indirects : Personnes et organisations qui profiteront indirectement des bienfaits du projet
- Les exclus : Personnes ou organisations à qui le projet pourrait porter préjudice ou qui ne sont pas considérées dans le cadre de ce dernier
- Les partisans : Organisations, entreprises ou personnes qui souhaitent la réussite du projet
- Les opposants : Organisations, entreprises ou personnes qui ont un intérêt à ce que le projet échoue

Notez qu'il est fort possible que vous attribuez plus d'une catégorie à un acteur. Par exemple, une MRC pourrait agir comme opposant, bien que votre projet lui apporte de multiples bénéfices, lui attribuant également la catégorie de bénéficiaire indirect.

Pour voir un **exemple de tableau** illustrant un projet fictif, référez-vous à l'Annexe - Exemple de tableau : Acteurs concernés par le projet d'aires protégées de la rivière Petite truite de la Première Nation XYZ, à la page 10.



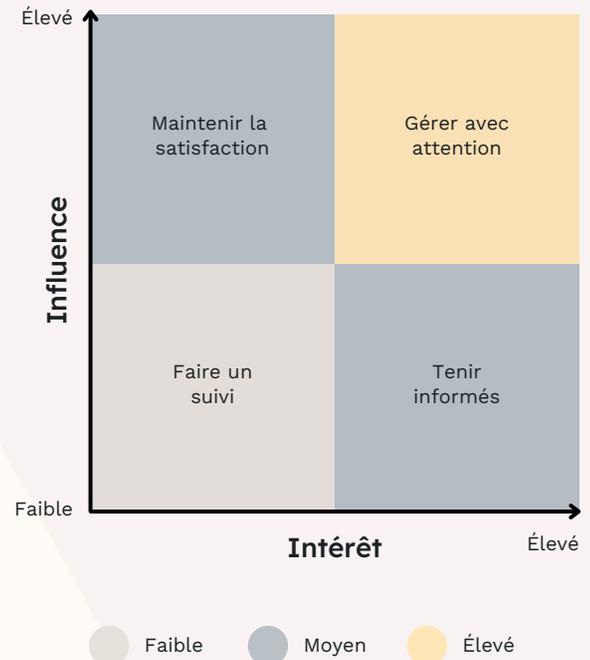
## Étape 2. Analyser les niveaux d'influence, d'intérêt et d'impact

Une fois les parties prenantes identifiées, il est temps d'évaluer leur niveau d'influence, d'intérêt et d'impact sur la réussite de votre projet d'aires protégées.

La gestion des parties prenantes désigne les mesures mises en place pour minimiser leur impact potentiel. La matrice pouvoir/intérêt offre une représentation visuelle claire des stratégies à adopter en fonction de leur niveau d'intérêt et d'influence sur le projet.

Nous vous invitons à anticiper le comportement de vos acteurs en vous appuyant sur votre analyse pouvoir/intérêt. Ces réflexions vous aideront à définir les meilleures stratégies d'interaction à adopter.

Vous pouvez intégrer ces analyses à votre tableau détaillé des parties prenantes concernées, ce qui vous permettra de prioriser celles à consulter et de choisir les approches les plus efficaces, tout en optimisant vos efforts dans ce processus parfois long et exigeant.



## Étape 3. Interagir avec les acteurs

Une fois votre tableau complété, répertoriant les parties prenantes, leur niveau d'influence, d'impact, d'intérêt et les comportements anticipés, vous pouvez déterminer les approches d'interaction à adopter.



En fonction de votre analyse pouvoir/intérêt, plusieurs options s'offrent à vous :

- Envoyer une invitation officielle à une rencontre, en personne ou virtuelle, au sein de votre communauté
- Aviser du projet par courriel officiel, accompagné d'un feuillet explicatif du projet (contexte, objectif, limites proposées, etc.)
- Diffuser l'information via divers canaux de communication pour informer la population : radio communautaire, affiches, médias sociaux, feuillets
- Organiser des séances d'information, ouvertes à tous ou ciblées, pour présenter le projet, fournir des données explicatives et partager des témoignages soulignant son importance

## L'importance de SENSIBILISER et d'INFORMER les acteurs

Avant d'interagir avec les parties prenantes, il est essentiel de disposer de toutes les informations et données nécessaires pour les sensibiliser et les informer sur le projet. Cette démarche permet notamment de :

- Favoriser une bonne compréhension commune des besoins liés au projet
- Susciter l'intérêt et l'envie de s'impliquer
- Transformer une situation problématique en un objectif partagé

## Étape 4. Maintenir les gens informés

---

Cette étape est essentielle au maintien des processus de communications et d'interactions que vous aurez développés et mis en place auprès des acteurs, qui pourraient devenir des collaborateurs et/ou partenaires à votre projet. C'est aussi l'occasion de poursuivre les efforts de sensibilisation et de promotion des progrès réalisés de votre projet. Vous pouvez réutiliser les moyens de communication énumérés à l'étape 3.

Envisagez également à mettre en place une table de concertation et à inviter les acteurs à y siéger. Coordinée par votre communauté, cette table pourrait servir de levier important dans les prochaines étapes décisionnelles liées à l'établissement de votre aire protégée.

La table de concertation constitue un moyen efficace d'éviter des rencontres individuelles avec chaque partie prenante, réduisant ainsi le risque de surcharge dans votre démarche.

**La concertation se fait de façon continue, il faut donc l'entretenir tout au long du processus de votre projet.**



# La concertation dans le cadre de l'Appel à projets d'aires protégées via le dépôt direct au ministre

---

## Déposer un plan de concertation

Si vous avez déposé un projet d'aires protégées dans le cadre de l'Appel à projets d'aires protégées du gouvernement du Québec via le dépôt au ministre, vous devez fournir avec votre proposition un plan de concertation envisagé. Celui-ci doit notamment comprendre :

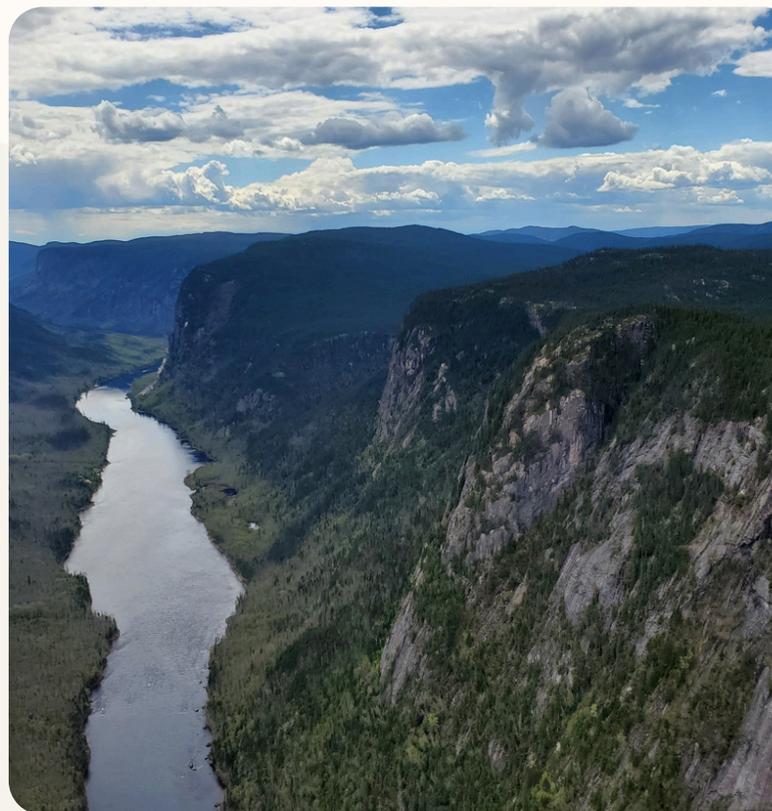
- Les acteurs visés par la concertation : MRC, municipalités, autres Premières Nations (si chevauchement), détenteurs de certains droits (ex. villégiateurs, claims miniers, exploitation des ressources naturelles, territoires fauniques structurés et parcs régionaux) et associations de différents types d'utilisateurs (ex. chasseurs, pêcheurs, activités de plein air, etc.)
- Les modalités de la concertation : décrire les démarches qui seront entreprises pour concerter les divers acteurs susmentionnés, notamment les processus mis en place pour les informer du projet, obtenir leurs commentaires (ex. lettres, rencontres virtuelles/présentielles, document de travail collaboratif, processus de rétroaction prévu, etc.)
- Un calendrier de réalisation des différentes étapes de concertation qui seront réalisées d'ici le dépôt du rapport de concertation.

**Notez bien que les MRC, les municipalités et les autres Premières Nations concernées doivent obligatoirement être concertées.**

## Déposer le rapport de concertation final

Une fois la concertation régionale terminée, vous devez fournir le rapport de concertation (à l'automne 2026). Celui-ci doit notamment :

- Faire état du déroulement de chaque étape du plan de concertation
- Indiquer clairement les préoccupations exprimées et comment celles-ci pourront être prises en compte dans la mise en œuvre du projet
- Si des modifications ont été apportées à la proposition initiale, les indiquer clairement dans une section spécifique
- Assurer une rétroaction auprès des acteurs concernés pour les aviser du contenu du rapport



Source pour l'information fournie dans cette page : Annexe de la lettre transmise aux Chefs par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'annonce de l'Appel à projets d'aires protégées en juin 2024.



## Conclusion

Nous espérons que ce guide vous a apporté clarté et orientations pour aborder cette démarche dans vos projets d'aires protégées. Rappelez-vous que chaque projet est unique et repose sur des contextes territoriaux spécifiques. Ce guide est conçu pour être adapté à vos besoins et réalités. Vous êtes les mieux placés pour répondre à ces questions.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous pour un accompagnement personnalisé dans votre démarche de concertation, ainsi que pour toute autre dimension de vos projets d'aires protégées.



Équipe Conservation de l'IDDPNQL

Courriel : [conservation@iddpnql.ca](mailto:conservation@iddpnql.ca)

Tel : 418-843-9999

# Annexe - Exemple de tableau : Acteurs externes concernés par le projet d'aires protégées de la rivière Petite truite de la Première Nation XYZ.

Acteurs externes	Bénéficiaires directs ou indirects, exclus, partisans, opposants	Information sur le contact	Essentiel au projet (oui / non)	Niveau d'influence (1 à 5)	Niveau d'intérêt (faible, moyen ou élevé)	Comportements anticipés	Actions à mettre en place
MRC de la Petite truite	Bénéficiaires indirects, partisans et/ou opposants	Chantal Petite-Montagne, Directrice adjointe Courriel : Tel :	Oui	5	Élevé	Acceptation ou refus d'appuyer la démarche	Gérer avec attention <ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation officielle pour une rencontre en personne dans la communauté</li> <li>• Envoi d'un document rassemblant toute information nécessaire à la démarche du projet</li> <li>• Ultérieurement, inviter à siéger sur la table de concertation selon les besoins</li> </ul>
Pourvoirie de la Petite truite	Bénéficiaires indirects, partisans et/ou opposants	... Directeur général Courriel : Tel :	Oui	3	Élevé	Opposition en raison de préoccupations quant à la continuité de ses activités	Gérer avec attention <ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation officielle pour une rencontre en personne dans la communauté</li> <li>• Envoi d'un document rassemblant toute information nécessaire à la démarche du projet</li> <li>• Ultérieurement, inviter à siéger sur la table de concertation selon les besoins</li> </ul>
Première Nation ABC (territoire ancestral adjacent au projet)	...	Directrice du bureau Territoires et ressources du Conseil de bande Courriel : Tel :	Oui	3	Moyen	Appui au projet : Favorise la conservation de valeurs communes (ex. espèces, sites sacrés, pratiques traditionnelles)  Préoccupations possibles : Déplacement d'activités industrielles sur leur territoire (ex. volume de coupe de bois)	Tenir informés / gérer avec attention <ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation officielle pour une rencontre en personne dans la communauté</li> <li>• Envoi d'un document rassemblant toute information nécessaire à la démarche du projet</li> </ul>
SÉPAQ – Réserve faunique de la Petite truite	...	Martin PetitLac, responsable de la désignation des aires protégées – région administrative de la Petite truite Courriel : Tel :	Oui	5	Élevé	Opposition possible en raison de préoccupations quant à la continuité de ses activités	Gérer avec attention <ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation officielle pour une rencontre en personne dans la communauté</li> <li>• Envoi d'un document rassemblant toute information nécessaire à la démarche du projet</li> <li>• Ultérieurement, inviter à siéger sur la table de concertation selon les besoins</li> </ul>
Club de motoneige local	...	...	Oui	2	Élevé	Une certaine opposition possible : Mesures appliquées dans l'aire protégée qui pourraient venir limiter certaines activités.	Tenir informé <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi d'un courriel officiel avec de l'information présentant le projet de la communauté</li> <li>• Fournir les coordonnées du coordonnateur du projet et offrir la possibilité d'une rencontre</li> </ul>
Scierie de la Petite truite	...	...	Oui	5	Élevé	Opposition en raison de préoccupations quant à la continuité de ces activités	Gérer avec attention <ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation officielle pour une rencontre en personne dans la communauté</li> <li>• Envoi d'un document rassemblant toute information nécessaire à la démarche du projet</li> <li>• Ultérieurement, inviter à siéger sur la table de concertation selon les besoins</li> </ul>
Club de pêche sportive de la Petite truite	...	...	Oui	2	Élevé	Appui au projet : permet la conservation et la gestion d'une ressource importante pour l'économie locale  Préoccupations possibles : Mesures appliquées dans l'aire protégée qui pourraient venir limiter certaines activités.	Tenir informé <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi d'un courriel officiel avec de l'information présentant le projet de la communauté</li> <li>• Fournir les coordonnées du coordonnateur du projet et offrir la possibilité d'une rencontre</li> </ul>